

2 Politique

Opposition/RHM/Suite à son entrée au gouvernement Michel Menga M'Essone suspendu du parti

CO.

Libreville/Gabon

PAR la voix de son secrétaire général adjoint (SGA), chargé de la Mobilisation, porte-parole du parti, Faustin Laurent Bilie-Bi-Essone, le Rassemblement Héritage et Modernité (RHM), formation politique de l'opposition, membre de la Coalition pour la nouvelle République (CNR) de Jean Ping, a suspendu son secrétaire général (SG), Michel Menga M'Essone, de ses fonctions. C'était à la faveur d'une déclaration faite samedi au siège du parti, sis au Centre ville de Libreville.

Il lui est notamment reproché sa nomination au gouvernement rendu public vendredi dernier. "Cette nomination est proprement de nature à créer la confusion dans les rangs de l'opposition", fait constater le SGA de RHM, Bilie-Bi-Essone. Qui pense que, de ce fait,



Photo : Chris Oyanne

Le porte-parole du RHM, Faustin Laurent Bilie-Bi-Essone, lors de sa déclaration.

cette nomination "illustre une fois de plus les basses manœuvres politiciennes" que le peuple rejette. "Elle vise à discréditer et à affaiblir l'opposition afin de démobiliser nos compatriotes", a-t-il ajouté. Aussi, continue-t-il, afin que nul ne l'ignore, "le RHM prend acte de la décision de

Michel Menga M'Essone et porte à la connaissance de tous, que cette formation politique rejette toute participation à un quelconque gouvernement formé et dirigé par Ali Bongo Ondimba". Et le SG de RHM de préciser : "C'est donc à titre personnel que Monsieur Michel Menga M'Essone fait



Photo : Benjamin Pendi

Michel Menga M'Essone le désormais ancien SG du RHM.

son entrée au gouvernement. Sa décision n'engage pas le RHM". L'orateur s'est ensuite appuyé sur les dispositions de l'article 132 des statuts du RHM pour prouver la violation des textes par le néo ministre d'Etat en charge de l'Habitat. Et, a-t-il ajouté, en attendant l'application

des dispositions subséquentes, que l'incriminé ne peut plus assumer les fonctions de SG du parti. "Le RHM n'ignore pas la rudesse et les nombreux sacrifices qu'exige le lutte politique pour l'avènement de la démocratie, l'Etat de droit et la libération de notre pays, a poursuivi le SGA de ladite

formation politique. Nous invitons l'ensemble des membres de l'opposition véritable à la vigilance et à l'unité." Non sans exhorter tous les compatriotes au Gabon et de la diaspora à demeurer "mobilisés et concentrés" sur l'objectif : "le respect de la souveraineté du peuple gabonais et l'alternance démocratique dans notre pays."

A noter qu'en plus de son appartenance à la Coalition pour la nouvelle République, le Rassemblement Héritage et Modernité, parti politique que préside l'ancien député PDG, Alexandre Barro Chambrier, comme Michel Menga M'Essone d'ailleurs, fait également partie du "groupe des 41".

Natif de Cocobeach, dans le département de la Noya (Estuaire), le désormais ministre d'Etat à l'Habitat, avait déjà été membre du gouvernement sous la magistrature de feu le président Omar Bongo Ondimba.

Prestation de serment des membres du gouvernement ce matin

La Cérémonie solennelle de prestation de serment du gouvernement de la République aura lieu le lundi 07 Mai 2018 à la présidence de la République, entrée Bâtiment Bureau selon le programme ci après :

8h30-9h05 : Arrivée de Mesdames et Messieurs les Ministres Délégués

9h10-9h35 : Arrivée de Mesdames et Messieurs les Ministres

9h40-10h05 : Arrivée de Madame et Messieurs les Ministres d'Etat

10h10-10h15 : Arrivée des Personnalités de la Présidence de la République

10h20 : Arrivée de M. le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

10h25 : Arrivée de Mesdames et Messieurs les Juges Constitutionnels

10h30 : Arrivée de M. le Vice-Président de la Répu-

blique

10h35 : Arrivée de Mme le Président du Sénat

10h45 : Arrivée de Mme le Président de la Cour Constitutionnelle

10h55 : Arrivée de S.E M. le Président de la République, Chef de l'Etat

11h00 : Début de l'audience

13h00 : Fin de l'audience .

La Semaine

En attendant la suite

LE moins que l'on puisse dire aujourd'hui, c'est que depuis le retour de cette chronique, jamais une semaine n'a été aussi riche, du point de vue de l'actualité politique, que celle qui vient de s'achever. Et cela non seulement par rapport à l'abondance des événements, mais aussi au regard de leur importance dans la vie de la Nation. A ce titre, on citera, entre autres, la décision de la Cour constitutionnelle relative à l'Assemblée nationale, et ses conséquences ; la démission du Premier ministre et de son gouvernement ; la reconduction d'Emmanuel Issoze Ngondet au poste de chef du gouvernement ; la nomination d'une nouvelle équipe gouvernementale. Il y a également la prestation de serment des membres du bureau du Centre gabonais des élections (CGE) et leur installation ; tout comme la passation des charges entre le président du CGE et celui de l'ancienne Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap) ; etc. Non sans oublier la célébration de la fête du 1er mai. Laquelle s'est déroulée dans un climat de "tension" entre le gouvernement et plusieurs centrales syndicales, essentiellement Dynamique unitaire (DU), par ailleurs à l'honneur en France pour la même

circonstance, et qui combat farouchement la révision du Statut général de la Fonction publique. Devant une telle abondance d'événements, nous avons choisi comme principal sujet de la présente chronique, ce que l'on peut considérer comme étant la dernière conséquence de la décision de la Haute juridiction : la nomination d'un nouveau gouvernement. Une décision diversement appréciée. D'abord par ceux qui considèrent que les députés de la 12e Législature ont été injustement sanctionnés, alors que l'organisation des élections législatives ne leur incombait pas. Mais plutôt au gouvernement. Voici des pères et mères de familles qui devront payer les manquements d'une autre institution. Il y a également ceux qui, comme l'Exécutif du PDG, le directoire de l'UPG, ont salué la décision de la Cour. D'autres, par contre, estiment que les juges constitutionnels ont outrepassé leurs compétences. C'est le cas de Jean de Dieu Moukagni Iwangou (Union et Solidarité), Casimir Oye Mba (Union nationale), Louis-Gaston Mayila (Union pour la nouvelle République). Moukagni Iwangou estime que, saisie dans sa mission consultative qui se solde par des avis n'ayant pas force exécutoire, la

Cour devait se prononcer sur ce qui est demandé et uniquement sur ça. Or, elle est allée jusqu'à prononcer une décision contraignante. Aux spécialistes du droit d'apprécier. Oye Mba, quant à lui, parle de "décision politique" et non "juridique". Quant à Me Mayila qui s'étonne du "ton impératif" de la Haute juridiction, il se demande dans quel régime sommes-nous ? "Celui de la séparation des pouvoirs ou de la confusion des pouvoirs ?" Malheureusement pour les uns et des autres, sauf dans de très rares cas, les décisions de la Cour constitutionnelle sont sans recours. Faut-il déjà interpeller le législateur sur une telle disposition !

Du gouvernement maintenant

Ils sont quarante (40) au total auxquels il faudra associer le Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet, pour faire quarante et un (41) . Avec seulement un membre en plus par rapport à l'équipe sortante, cela ne devrait pas attirer outre mesure l'attention du Fonds monétaire international (FMI) et des autres bailleurs de fonds.

On constate que le gouvernement "Issoze Ngondet III" comprend quatorze nouveaux dont certains viennent de l'opposition dite "ra-

dicale". Même si certains disent n'y être qu'en leur propre nom. C'est le cas de Michel Menga M'Essone, ministre d'Etat en charge de l'Habitat, qui a été suspendu de ses fonctions de secrétaire général du Rassemblement Héritage et Modernité (RHM), lequel l'accuse de jouer le jeu du pouvoir. Car, à ses yeux, la nomination des membres de l'opposition au sein du gouvernement "vise à discréditer et à affaiblir nos compatriotes"... Ce qui est de bonne guerre pour le pouvoir. Et accepter de siéger au gouvernement dans ces conditions, ne peut faire des membres de l'opposition que des complices du pouvoir dans la fragilisation de l'opposition. Du moins dans l'entendement des militants et sympathisants de ce bord politique. A en juger par l'emballage de la toile...

Dans tous les cas, depuis vendredi, personne de Michel Menga M'Essone, David Mbadinga et Jean de Dieu Moukagni Iwangou n'a officiellement décliné l'offre. Ces derniers qui sont venus renforcer l'ouverture amorcée déjà par les représentants du PSD de Maganga Moussavou, du PDS de Ndaot Rembogo et de DN de Nde-mezo'o Obiang. Sur un tout autre plan, on notera

que le nouveau gouvernement s'est davantage ouvert à la jeunesse et à la femme, représentant pour la plus part la société civile, surtout le monde associatif. C'est sans doute ce qui explique de nouveaux visages, moins en vue, sinon jusque-là inconnus, dans l'arène politique.

Il faut également noter plusieurs mouvements parmi les anciens membres du gouvernement. Au titre des plus en vue, ceux observés chez Régis Immongault, ministre d'Etat devenu, qui cède l'Économie à Jean-Marie Ogan-daga pour les Affaires étrangères laissées par Noël Messone (Relations avec les Institutions). Tout comme Estelle Ondo qui part des Transports à l'Égalité des chances...

Ceci étant, la question que nombreux se posent actuellement concerne l'attitude de l'opposition face à cette stratégie du pouvoir de la "discréditer" et "l'affaiblir". De même, comment vont se comporter les ministres issus du PDG, mais débarqués du gouvernement vendredi dernier ? Soutiendront-ils, de manière sincère, leurs successeurs dans leurs circonscriptions politiques respectives ?

Tout compte fait, la suite promet. Aussi bien au PDG que dans l'opposition.